

12 novembre 2007

Tempête Noël Pas d'aide pour les sinistrés

En entrevue au quotidien *Le Soleil*, la vice-première ministre du Québec, Nathalie Normandeau, a déclaré que la province n'avait pas l'intention de bonifier son soutien aux sinistrés de la tempête Noël dans l'Est-du-Québec.

La semaine dernière, les maires de Percé, Chandler et Grande-Rivière ont demandé à Québec de rendre plus accessible son programme général d'aide pour que les sinistrés soient dédommagés.

Le député péquiste de Gaspé, Guy Lelièvre, a quant à lui demandé qu'ils puissent obtenir le même soutien que les victimes des inondations de cet été à Rivière-au-Renard et à Corte-Real. La ministre Normandeau soutient que les situations sont tout à fait différentes.

Plus de 200 résidences ont été inondées, dont plusieurs dizaines sur le territoire de la ville de Percé. Grande-Rivière compterait environ 70 résidences touchées et il y en aurait une quarantaine à Chandler. [Radio-Canada](#)

Livernoche Une question de jours

Le comité Livernoche, mis sur pied pour recommander au gouvernement la meilleure façon de consolider l'industrie forestière sur la Côte-Nord, s'apprête à déposer son rapport sur la réorganisation forestière.

Bien que ses recommandations n'aient pas encore été dévoilées, les élus anticipent qu'un certain nombre d'usines devront fermer boutique. Chose certaine, la Côte-Nord devra rationaliser son industrie. En effet, la diminution des approvisionnements forestiers, de l'ordre de 1,6 million de mètres cubes de bois, menace une demi-douzaine de scieries de fermeture.

Selon le député de René-Lévesque, Marjolain Dufour, les conclusions du comité risquent d'en frustrer plus d'un. C'est sans doute, présume-t-il, le prix à payer pour sécuriser le marché de l'emploi dans l'ensemble de la région.

« Il est clair qu'il faut consolider l'ensemble de l'entreprise pour la Côte-Nord, pour avoir une stabilité. Il est également clair que l'ensemble des joueurs ne restera pas sur le territoire. Qui va rester? C'est le comité qui va le déterminer au cours des prochains jours », affirme-t-il.

Le député Dufour ajoute toutefois qu'il vaut mieux trouver un consensus régional que de laisser Québec prendre la décision définitive.

« Commençons par consolider. On a déjà consolidé la Haute-Côte-Nord. On a déjà consolidé Baie-Trinité. C'est l'ensemble de la collectivité qui va décider, sans ça, ça

va être le ministre qui va mettre son veto là-dessus. Alors, on est mieux de faire ça nous-mêmes », soutient-il.

Guy Chevette s'impatiente

Par ailleurs, le président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec, Guy Chevette, réclame qu'Ottawa et Québec interviennent rapidement et concrètement pour aider les industriels et les communautés.

Guy Chevette rappelle que les gouvernements s'étaient engagés, en mai dernier, à sortir l'industrie de l'incertitude. Or, six mois plus tard, non seulement la crise persiste, mais elle est exacerbée par la montée fulgurante du dollar canadien.

Un sommet sur l'avenir du secteur forestier se tiendra à Québec le mois prochain.
[Radio-Canada](#)

Bonaventure

Un premier colloque sur l'économie sociale

Bonaventure accueillera, le 15 novembre prochain, le premier colloque sur l'économie sociale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Une centaine de représentants d'entreprises, de partenaires de l'économie sociale, des élus, des chercheurs et des étudiants se réuniront pour participer à ce colloque.

Des conférences, des ateliers d'échanges ainsi que des expositions sont notamment prévus.

Il y a plus de 260 entreprises d'économie sociale en Gaspésie et aux Îles. Elles oeuvrent, entre autres, dans les secteurs de la culture, du transport, des médias et du tourisme. [Radio-Canada](#)

Condition des femmes

Encore de la place à l'amélioration

Cette année, la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fête son 10e anniversaire. Jusqu'à présent, beaucoup de travail a été fait pour la condition des femmes gaspésiennes. Il reste toutefois encore du chemin à parcourir pour améliorer ces conditions.

C'est lors d'une manifestation antipauvreté, il y a 10 ans, que Nancy Dickie a pris contact avec l'organisme Femmes en mouvement.

« Il y a 10 ans [...] je n'étais même pas capable de différencier le gouvernement fédéral du gouvernement provincial. Je ne savais pas qui était là, je n'allais pas voter parce que ça ne venait pas me chercher », affirme Mme Dickie, qui recevait à ce moment-là de l'aide sociale.

Aujourd'hui, Mme Dickie est mère de deux jeunes enfants et elle travaille également

comme éducatrice en garderie. Elle occupe aussi le poste de présidente de l'organisme Femmes en mouvement de Bonaventure.

Pour la Table de concertation, il reste encore du travail à accomplir, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. Les jeunes filles sont incitées, par exemple, à choisir des métiers traditionnellement réservés aux hommes.

Selon la chargée de projet à la Table de concertation, Martine Morin, ces professions offrent souvent de meilleurs salaires ainsi que des avantages sociaux.

Si les femmes peuvent compter sur des ressources pour les aider, les organismes qui les soutiennent déplorent toutefois le sous-financement qui perdure depuis des années. [Radio-Canada](#)

Loi sur la santé au travail, LM Glasfiber dit prendre les mesures appropriées

Les manquements constatés touchent la qualité de l'air et la sécurité des équipements. La direction de LM Glasfiber Canada à Gaspé a convoqué individuellement la presse pour commenter les 24 dérogations à la loi sur la santé et la sécurité du travail émises par la CSST depuis 2006. Des manquements qui touchent la qualité de l'air et la sécurité des équipements.

"On a des agents de santé et sécurité sur le plancher qui s'assurent que nos règles sont respectées," jure le directeur de l'usine.

La direction de LM Glasfiber tient à nuancer le message qui a été véhiculé, quant aux 24 dérogations émises par la CSST depuis 2006. Des dérogations qui ont toutes été corrigées, selon elle.

"La Santé publique vient prendre des échantillons et détermine qu'on est en-deçà des normes. La CSST vient faire des visites et c'est un travail de collaboration qui est fait. Jamais, jamais, on a laissé traîner les demandes d'amélioration qui nous ont été proposées par la CSST," assure le directeur général de LM Glasfiber Canada, Martin Couture.

Selon la CSST, il reste encore une dizaine de dérogations à corriger.

"Par contre, il se peut que depuis notre dernière visite, LM Glasfiber ait apporté certains correctifs. Ca reste à être vérifié. Ce sera fait au cours de nos prochaines visites, dans les prochaines semaines," précise le porte-parole de la CSST, Éric Arseneault.

En se référant aux cotisations demandées par la CSST, le directeur ajoute que LM Glasfiber respecte davantage les normes de la loi sur la santé et la sécurité du travail que la moyenne des autres entreprises du même secteur. Une information confidentielle que la CSST ne peut nous confirmer sans l'accord de la direction de l'usine. La CSST précise que dans un premier temps, 14 dérogations ont été émises et 10 autres à la dernière visite, le 10 octobre dernier, suite à un droit de refus de

travailleurs, c'est-à-dire qu'ils ont refusé d'exécuter une tâche jugée trop dangereuse.

"LM Glasfiber nous a contacté pour nous signaler qu'il y avait un droit de refus, et on a été appelé à se rendre sur les lieux, pour prendre position. On en a profité pour signaler d'autres dérogations à LM Glasfiber, concernant le système de manutention qui était à l'origine du droit de refus," affirme le porte-parole de la CSST.

"Alors, on parle d'un outil spécifique, qui est utilisé de façon sporadique, sur lequel on a dit, qu'est-ce que vous pensez de ça? Ils nous ont proposé 10 améliorations qui étaient de très bonnes améliorations, qu'on a mises en place immédiatement," ajoute le directeur de LM Glasfiber.

Par ailleurs, la direction débutera les négociations avec le syndicat des 300 travailleurs du 12 au 14 novembre en vue d'établir une première convention collective. Rappelons que la santé et la sécurité au travail fait partie des raisons qui ont motivé certains employés à demander une demande d'accréditation syndicale à la CSN. [CHAU-TVA](#)

Sinistrés de Rivière-au-Renard Une facture salée de Telus

Les sinistrés de Rivière-au-Renard devront payer plusieurs milliers de dollars à Telus pour déménager leur résidence.

La semaine prochaine, les premières résidences des victimes des inondations d'août dernier seront transportées dans un nouveau quartier, à l'abri des soubresauts de la rivière.

Cette bonne nouvelle est toutefois assombrie par les factures que plusieurs propriétaires ont reçues de la part de Telus. Certains devront payer jusqu'à 9000 \$ pour le déménagement du service. Le montant doit être versé sous forme de chèque certifié et remis avant le début des travaux de déménagement. Il s'agit de plus de montants approximatifs que Telus pourrait réviser à la hausse selon le coût des travaux.

L'entreprise estime que les sommes demandées sont raisonnables. Telus doit déplacer les fils, réparer le matériel endommagé et procéder à la réinstallation du service. La Croix-Rouge s'est portée garante du paiement pour permettre aux sinistrés touchés de déménager l'esprit tranquille.

Une partie de l'argent destinée à l'aide aux sinistrés pourrait donc se retrouver dans les coffres de Telus qui ne compte pas exempter les sinistrés comme l'a fait Hydro-Québec.

Aide de la Croix-Rouge

La phase de reconstruction du programme d'aide de la Croix-Rouge commencera d'ailleurs lundi. Les sinistrés pourront faire part de leurs besoins pour des services, tels que l'achat de terrain, les frais de notaire, d'arpentage, de branchement d'égoût

et d'aqueduc ainsi que pour des matériaux de construction.

Les sinistrés devront prendre rendez-vous avec les bénévoles pour l'évaluation de leurs besoins. Jusqu'à maintenant, la Croix-Rouge est venue en aide à 215 familles et a distribué plus de 200 000 \$ en services.

La première maison sera déplacée mardi prochain. Déjà, une dizaine de fondations sont prêtes à accueillir des maisons. La Ville de Gaspé prévoit avoir fini les travaux d'aménagement du nouveau quartier pour la fin novembre, soit deux semaines plus tôt que prévu.

Il restera l'an prochain à effectuer les travaux d'asphaltage ainsi que l'installation des bordures et des trottoirs. [Radio-Canada](#)

Le campus collégial de Carleton change de nom

Le Centre d'études collégiales de Carleton du Cégep de la Gaspésie, les Iles change de nom.

Dorénavant, il faudra parler du Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs. L'établissement arbore une nouvelle affiche à l'extérieur. La direction a pris cette décision pour simplifier l'appellation et créer un sentiment d'appartenance à la région du sud de la péninsule. Les étudiants qui fréquentent cet établissement proviennent de Matapédia à Paspébiac.

Le Centre a été fondé en 1989. Après 18 années d'enseignement, en moyenne par année, 83 étudiants ont obtenu un diplôme d'études collégiales. [CHAU-TVA](#)

Mille pales d'éoliennes produites à Gaspé

Cette usine est la seule à produire des pales au pays. Depuis le début des opérations en 2006, la production est destinée à General Electric qui alimente les parcs éoliens dans le cadre du premier appel d'offres de mille mégawatts d'Hydro-Québec. Les pales produites à Gaspé sont aussi exportées sur le marché européen. L'usine de Gaspé s'ajoute à celle qu'opère déjà LM Glasfiber au Dakota du nord. Une autre usine est en construction en Arkansas.

La direction de l'usine de Gaspé ne craint pas un ralentissement de production, même si la compagnie danoise aura bientôt 3 usines en Amérique du nord.

"L'usine de pales de Gaspé est positionnée pour alimenter le marché nord-américain, donc c'est sûr que la qualité de notre produit est toujours à l'avant-plan et nos clients le savent, ce qui nous positionne bien et pour le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec de 2000 mégawatts et pour l'Amérique du nord," indique Martin Couture, directeur général de LM Glasfiber Canada. [CHAU-TVA](#)

La Croix-Rouge entame sa deuxième phase d'aide

La Croix-Rouge va aider dès cette semaine une centaine de familles sinistrées

de Rivière-au-Renard et Corteréal grâce à sa campagne de financement.

La directrice exécutive des opérations locales et internationales pour la Croix-Rouge au Québec, Josée Payant, explique que chaque famille pourrait recevoir jusqu'à 11 mille dollars, dans le cas où le montant total de leurs opérations dépasserait le 100 mille dollars alloué par le gouvernement.

La Croix-Rouge a amassé jusqu'à présent 1 million 600 mille dollars dans le cadre de sa campagne de financement, sur un objectif de 2 millions 500 mille. Josée Payant mentionne que l'annonce de contributions d'Hydro-Québec et l'offre bonifiée du gouvernement permet de répondre aux besoins sans avoir atteint l'objectif de départ.

Josée Payant affirme que ces contributions permettront aux sinistrés indécis de prendre une décision éclairée, à savoir s'ils se relocalisent, s'ils achètent une nouvelle maison ou s'ils immunisent leur demeure.

Une évaluation des besoins sera faite au printemps. La Croix-Rouge pourrait alors venir en aide à des cas particuliers si des fonds sont encore disponibles. [Radio-Gaspésie](#)

5,7 M\$

Junex se déniche de nouveaux fonds pour ses projets d'exploration dans la Baie-des-Chaleurs.

La compagnie gazière et pétrolière a en effet complété un placement privé qui lui a rapporté 5 millions 750 mille dollars.

Ce sont des investisseurs du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qui ont fait l'acquisition des actions cédées au prix unitaire de 1 dollar 30. Ces actionnaires ont aussi mis la main sur un demi bon de souscription pour chaque nouvelle action détenue. Chaque bon complet confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire à un prix de 1 dollar 60 et ce jusqu'au 9 novembre 2009.

Junex compte utiliser le produit de son placement privé dans la poursuite de l'exploration de son bloc de 1 million d'acres qu'elle détient dans la Baie des Chaleurs.

On se rappellera que les récents travaux réalisés au nord de Paspébiac ont permis à l'entreprise de découvrir des indices de gaz naturel et des traces d'huile dans un puits foré à mille 800 mètres de profondeur.

Junex devrait également se servir d'une partie de ses nouveaux revenus pour réaliser des travaux dans la région de Bécancour où la compagnie détient des permis d'exploration. [CIEU-FM](#)